

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Européenne, LAFFITE-BULLIER
et C^e, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

Départs de Saumur pour Nantes.
8 heures 22 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 49 — — Omnibus.
5 — 11 — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.
Départs de Saumur pour Tours.
3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Il serait difficile de formuler une opinion sur les affaires des Etats-Unis, d'après les dernières dépêches reçues, aussi croyons-nous qu'il est bon d'attendre des renseignements plus précis. Nous avons d'ailleurs mieux à faire, en nous occupant de la situation des partis, au sein de la chambre des députés de Prusse. Nous savons déjà que les progressistes ont fait de nombreuses acquisitions; mais il n'est pas sans intérêt de voir comment la lutte s'est comportée, dans les différentes provinces de la monarchie prussienne.

D'après une statistique qui circule dans les feuilles allemandes, les candidats progressistes n'ont été en lutte avec des candidats libéraux que dans quelques grandes villes : à Berlin, à Breslau, à Cologne et à Königsberg, et là c'est la nuance avancée qui a remporté la victoire. Dans la province de Prusse, les 37 membres des fractions progressistes ont été réélus, ainsi que le membre de la fraction Bockum Dolffs et les trois Polonais. Mais sur les sept membres de la fraction Grabow, trois n'ont pas été réélus, et de même trois des six membres de la fraction Reichensperg. Dans la province de Brandebourg, les 25 députés progressistes et de la fraction Bockum ont été réélus, ainsi que l'ancien ministre M. de Patow. Trois membres sur 16 de la fraction Grabow sont restés sur le carreau, de même que le seul conservateur de la province.

En Poméranie, où le parti de la Croix espérait un grand succès, on a réélu le comte Schwerin, les 3 conservateurs, 9 progressistes sur 10, et 9 membres de la fraction Grabow sur 12. — La Silésie renvoie à la chambre les 13 progressistes et de la fraction Bockum, 22 des 29 anciens députés de la fraction Grabow et 8 des 11 de la fraction Reichensperg. — Dans la province de Posen reparaisent avec quelques échanges les anciennes proportions : 4 de la fraction Grabow,

1 de la nuance Bockum, deux progressistes, 20 Polonais. — La province de Saxe a réélu ses 10 progressistes, 9 Grabow sur 12, 10 Bockum sur 12, mais les deux membres de la fraction Reichensperg n'y ont pas été réélus. — En Westphalie, le seul des membres de la fraction Grabow que comptait cette province et 5 des 14 membres de la fraction Reichensperg sont restés sur le carreau, et les 6 progressistes et les 9 membres de la fraction Bockum sont tous réélus.

Enfin, dans la province rhénane, la fraction Reichensperg a perdu 3 membres sur 19; la fraction Grabow, 7 sur 9 et la fraction Beckum, 2 sur 14, tandis que les progressistes n'ont subi aucun échec. Les deux ministres qui étaient nommés à Elberfeld, notamment M. de Heydt, n'ont pas été réélus; du reste, aucun des membres du cabinet actuel n'a été nommé.

Les chiffres que nous venons de reproduire indiquent avec clarté qu'il n'y a aucune province de la Prusse qui soit à l'écart du mouvement actuel. Toutes concourent à l'action commune, et l'on peut dire qu'il y a entre elles une complète solidarité. En cet état de choses, il n'est pas douteux que les conseillers du roi devront aviser d'une manière sérieuse. Il est question, dans les derniers avis reçus de Berlin, que des ouvertures ont été faites au prince de Hohenzollern, pour l'engager à reprendre la présidence du cabinet, mais que le prince a refusé de se mettre à la tête du cabinet actuel. Cette fin de non recevoir était inévitable. Mais si la proposition a été faite, elle est dès aujourd'hui pour nous un indice du retour heureux qui se fait dans l'esprit du roi Guillaume. — Havas.

On mande de Turin, le 12 mai :

Les ministres Sella et Depretis sont partis pour Naples; MM. Durando et Pepoli, ministres des affaires étrangères et des travaux publics, partiront dans la soirée pour la même destination.

Le ministre de l'intérieur a adressé une circu-

laire aux préfets à l'occasion de la célébration de la fête nationale. Afin d'éviter les froissements qui pourraient se produire, les préfets devront, avant d'inviter les autorités ecclésiastiques, chercher à savoir si elles sont disposées à participer à cette fête.

Messine, 12 mai. — Hier, après le défilé des troupes et de la garde nationale, le roi a reçu le chapitre de Messine et les autorités civiles et militaires. Il y a eu un dîner de cour auquel ont assisté les autorités et les commandants des navires de guerre.

Il est impossible de décrire l'enthousiasme de la population. Victor-Emmanuel est parti ce matin pour Reggio, après avoir chargé les autorités de remercier les Messinois de l'accueil qu'ils lui ont fait.

Les lettres de Rome, du 10, disent que le général de Goyon avait fait part au Pape des ordres qui le rappellent en France; son départ aura lieu le 18.

On assure que sir J. Hudson a eu, à Rome, une longue conférence avec le cardinal Antonelli. L'ambassadeur britannique était reparti pour rejoindre le roi Victor-Emmanuel à Naples.

Le roi de Naples était malade de la rougeole. Les lettres de Naples sont également du 10. Le roi Victor-Emmanuel avait été reçu, à Salerne comme à Naples, par une foule enthousiaste. Pendant toute la route, on lui a remis des pétitions. — Havas.

D'après un bruit très-accrédité à Francfort, le gouvernement prussien aurait l'intention de mobiliser les 4^e et 7^e corps d'armée.

On prétend que les gouvernements de Vienne et de Berlin seraient tombés d'accord pour occuper la Hesse-Electorale dans le cas où la mission du général de Willisen, à Cassel, resterait sans résultat.

Francfort-sur-Mein, 13 mai. — On mande de

FEUILLETON.

LA MÈRE AUX CHATS.

(Suite.)

» La mère François arrivait précisément dans la chambre, et avec un gros bouquet dans chaque main.
» Elle sortit de l'armoire deux beaux vases de porcelaine, elle les remplit d'eau fraîche, elle y mit les bouquets.
» Puis, se rapprochant de la cheminée, elle posa un vase devant chacun des portraits; et les regardant tour à tour avec une tendresse attristée, bien que souriante :
» C'est demain la Saint-François, je vous souhaite à tous deux votre fête ?
» Decrochant ensuite l'un des cadres, celui où se trouvait l'image de l'homme âgé :
» — Mon pauvre ami, dit-elle, pourquoi donc ne sommes-nous pas réunis dans la mort, ainsi que nous l'avons été durant notre vie! Jamais tu ne m'as causé un chagrin, tu m'as rendue bien heureuse, ô mon cher mari... et mon souvenir, mon amour... ce n'est que de la reconnaissance!
» Tout en parlant ainsi, elle tenait le portrait à deux mains, elle l'approchait lentement de ses lèvres, et, finalement, à plusieurs reprises elle l'embrassa.
» Après quoi, passant à l'autre, à celui du jeune homme :

» — François, dit-elle, ma tendresse pour toi, c'est presque du pardon. Tu m'as fait verser bien des larmes... Mais il n'est pas de jour où je ne prie le bon Dieu d'oublier à ton égard le quatrième commandement :

» Tes père et mère honoreras,
» Afin de vivre longuement ;

» Où je ne lui demande de l'accorder longue prospérité, ainsi qu'à celles qui m'ont pris ton cœur. Il n'était pas méchant, je le sais... et je t'aime aussi, va... Oh ! oui, je t'aime bien, mon fils!...

» Son fils, son mari... vous le voyez, monsieur, j'avais deviné juste.

» Quand la mère François se retourna de mon côté, elle avait les yeux tout en larmes.

» Mais les essuyant aussitôt :

» — Allons ! reprit-elle d'un air guilleret, allons ! plus de tristesse... un jour comme aujourd'hui, un jour de fête.

» Là-dessus, elle débarrassa la table, et la recouvrit d'une nappe bien blanche.

» Puis s'adressant derechef aux portraits :

» — Mes deux François, fit-elle avec un sourire, nous allons dîner ensemble tous les trois... comme jadis à pareille heure, comme au bon temps qui n'est plus... et jamais ne reviendra.. Ah !

» Elle soupira, fit le geste de quelqu'un qui veut écarter tout souci, et s'empressa de redescendre.

» A franchement parler, monsieur, je n'en fus point

mécontente du tout, d'abord et d'une parce que j'étais fort mal à mon aise, ensuite j'étais d'envie de pleurer, de pleurer aussi.

» Car je ne puis vous dire tout ce qu'il avait de doux, d'attendrissant, de navrant, dans la tristesse de la pauvre vieille, et surtout dans sa joie.

» C'est au point, monsieur, que ses moindres paroles se sont comme gravées là, que je crois encore les entendre, et que je vous les rapporte à peu de chose près... parole !

» Après deux ou trois voyages dans la salle basse, la table se trouva mise au grand complet.

» Il y avait trois couverts.

» Au milieu, celui de la mère François; à droite, celui de son mari; à gauche, celui de son fils.

» Sur la serviette qui restait toute ployée dans l'assiette de chacun d'eux, elle avait bien soigneusement placé, ici le portrait de l'absent, là le portrait du mort.

» Elle s'assit, et le repas de fête commença.

» Sans cesse elle parlait à ses deux convives, sans doute du passé, mais à voix basse maintenant, de sorte que j'entendais à peine et ne comprenais plus du tout.

» De plus, elle avait entr'ouvert la fenêtre par laquelle arrivaient un beau rayon de soleil et toutes sortes de joyeuses chansons d'oiseaux.

» Oh ! c'était bien triste, je vous le jure.

» Quant à la dinette en elle-même, ce ne fut pas une débauche, allez ! Quelques cuillères de potage, un œuf à la coque, un gâteau d'un sou et deux demi-verres d'eau

Darmstadt qu'à la séance de la chambre des députés d'hier, M. Hoffmann a proposé d'inviter le gouvernement à faire des démarches près la Diète afin d'empêcher la mise en vigueur de l'ordonnance de l'électeur de Hesse.

M. Hoffmann propose, en outre, que la constitution de 1831 ainsi que la loi électorale de 1849 soient rétablies, sous la réserve toutefois d'y introduire des modifications constitutionnelles.

Les nouvelles de Beyrouth du 9 portent qu'à Alep la situation est des plus tendues.

Les prêtres et la population chrétienne sont insultés par les soldats mêmes qui composent la garnison.

Le prince de Galles a été acclamé par les Dru-ses. — Havas.

Une dépêche officielle de Richmond, parvenue à New York, le 1^{er} mai, confirme la prise de la Nouvelle-Orléans.

La flotte fédérale s'approcha de la ville en la sommant de se rendre. Le général confédéré Lowel refusa de se rendre, mais il évacua la ville avec ses troupes, se rendant vers le camp de Moora, après avoir détruit le coton. Il a également détruit le steamer blindé *Mississippi* pour l'empêcher de tomber aux mains des fédéraux.

Treize canonnières fédérales ont jeté l'ancre devant la Nouvelle-Orléans.

Une dépêche du général Lowel dit : Les forts Jackson et Philips sont encore en notre pouvoir ; la flotte fédérale est devant la ville, mais elle n'a pas assez de forces pour l'occuper ; les habitants sont restés fidèles à la cause confédérée.

Les dernières dépêches annoncent que la Nouvelle-Orléans est effectivement au pouvoir de la flotte fédérale mais celle-ci n'en a pas encore pris possession, parce qu'elle ne dispose pas de forces suffisantes pour l'occuper. — Havas.

Le *Moniteur* publie un rapport, présenté par S. Exc. le ministre de la marine à l'Empereur, relativement à la pêche côtière. Les populations du littoral trouveront dans ce document une nouvelle preuve de la sollicitude du gouvernement pour les intérêts des marins. (Pays.)

Le *Moniteur* contient également un rapport envoyé à M. le ministre de la marine et des colonies par M. le contre-amiral Bonard, commandant en chef des forces françaises en Cochinchine. Il résulte de ce document que, par suite de l'inspection faite par le commandant en chef, dans les provinces du sud de la Cochinchine, l'amiral avait reconnu que la citadelle de Vinh-Long, située sur le Camboge, jouait dans le sud le même rôle que celle de Bien-Hoa dans le nord :

« Quoique les communications avec le gouvernement de Hué, lisons-nous dans le rapport, daté de Saïgon, 28 mars, soient beaucoup plus difficiles pour ces provinces que pour celle de Bien-Hoa, il n'en était pas moins vrai que Vinh-Long, devenue la résidence d'un vice-roi, était un centre d'opposition formidable portant le dé-

sordre jusqu'aux portes de la citadelle de Mytho, ayant des approvisionnements d'armes et de munitions pour les répandre dans le pays, et ayant déjà réalisé un second centre fortifié à Miconi, en dedans des quatre postes détachés formant ce que l'on appelle le quadrilatère de Mytho.

« J'ai donc dû me décider, écrit le contre-amiral, à anéantir d'un seul coup ces deux centres de rébellion, avant que la saison des pluies vint paralyser nos mouvements. »

Grâce aux savantes dispositions prises par le commandant en chef, au zèle, à l'activité, au courage que nos soldats, nos marins, et un détachement de troupes espagnoles ont déployés, les citadelles de Vinh-Long, de Miconi, et plus de trente forts, ainsi que cent-vingt pièces de canon sont tombés entre nos mains dans le cours de cette nouvelle expédition.

« Nos pertes sont heureusement minimales comparativement aux résultats obtenus.

« Nous avons eu deux matelots tués, six soldats et quinze matelots blessés.

« Le lieutenant-colonel Reboul a été atteint d'un biscaien au pied ; mais heureusement il n'a été que contusionné.

« Les canonnières ont toutes été touchées sans essuyer d'avaries graves.

« J'espère, Monsieur le ministre, dit en terminant le commandant en chef, que la prise de Vinh-Long sera la dernière action sérieuse que nous aurons à livrer dans la Basse Cochinchine. Il ne faut cependant pas se dissimuler qu'il existe encore des bandes nombreuses qui inquiètent les populations paisibles et qu'il est urgent de poursuivre pour rétablir complètement la tranquillité et la sûreté du commerce. »

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Monde judiciaire* :

« Le voyage que vient de faire en Angleterre M. le procureur général Chaix-d'Est-ANGE préoccupe beaucoup et provoque de nombreux commentaires dans la presse.

« On sait que M. le procureur général est allé examiner sur place le régime anglais relatif à la détention préventive et à l'expédition rapide des affaires.

« Mais ce que l'on ignore, c'est la pensée première qui, dit-on, aurait motivé ce voyage.

« On raconte qu'il y a bien des années, un prince exilé et résidant à Londres, s'aperçut en rentrant à son hôtel que sa bourse venait de lui être volée.

« Le lendemain, à son petit lever, un policeman lui apportait sa bourse en lui disant :

« L'homme qui vous a volé hier a été arrêté au moment où il s'éloignait de vous ; conduit à l'hôtel de la police, puis au tribunal, il a été condamné à plusieurs mois de prison ; et déjà il a commencé à subir sa peine. »

« Frappé de cette célérité judiciaire, le prince se serait alors promis que si un jour son étoile lui rendait le pouvoir dont il avait été déshérité,

rougie, qu'elle vida tour à tour à la santé de ses deux François.

« Se relevant enfin :

« Mes bien-aimés, dit-elle à voix haute, autrefois, lorsque le père vivait et que le fils était encore un enfant, nous avions coutume de finir la journée par une promenade... Allons nous promener comme autrefois, mes amis, allons nous promener ensemble sous les grands arbres.

« Effectivement, après avoir une seconde fois embrassé son mari, une seconde fois embrassé son fils, elle mit le portrait de celui-ci dans sa poche gauche, dans sa droite le portrait de celui-là, et s'en fut avec eux.

« Je sortis alors de ma cachette, je m'aventurai jusqu'à la fenêtre entr'ouverte, et j'aperçus la pauvre vieille qui, lente et recueillie, peut-être heureuse en rêve, se dirigeait à pas tremblotants vers la forêt.

« Ses deux bras restaient enfouis dans les plis de son châle, dont elle venait de se parer comme en grande cérémonie. Sans doute qu'elle donnait la main à ses deux bien-aimés, sans doute qu'en marchant elle caressait leur image.

« Quant à moi, je m'empressai bien vite de redescendre l'escalier, de sortir de la maison.

« Au delà du seuil, je respirai enfin, et je me pris à sangloter comme un enfant.

« Passait une de mes parieuses, qui me demanda vivement :

« — Hé donc! la Mariette, qu'est-ce qui t'est arrivé

là haut?... »

« — Rien.

« — Qu'as-tu vu, entendo?

« — Rien... rien!... »

« Et je devais avoir un air farouche en lui répondant ainsi... et je m'enfuis sans vouloir ajouter un mot... et durant je ne sais plus combien de temps, ni à celle-là ni à d'autres, je ne fis confidence de mon aventure chez la mère François.

« Ce ne fut que plus tard, et tant seulement lorsqu'on me tourmenta... comme vous tout à l'heure... que je me décidai à tout dire.

« Oh! mais, dame... c'est que ça m'avait émue fâcheusement, et que depuis ce jour-là je l'aime tout plein... la mère François... la pauvre bonne vieille!

« Quant à vous instruire touchant ce qu'a été son mari, touchant ce qu'est son fils, n'y comptez pas, monsieur... vu que je n'en-ai pas davantage.

« Mais... Dieu me pardonne!... voici déjà la nuit close. Ben décidément, il n'y a plus à espérer Jean-Louis... Je retourne au village.

« Est-ce que vous ne rentrez pas aussi, monsieur le Parisien... monsieur le curieux? »

A cette dernière boutade, la Guillemaine se leva, et, tout en se réattifant quelque peu, me donna l'exemple de la retraite.

Machinalement, car j'avais encore l'esprit tout en émoi du récit qu'elle venait de terminer, je la suivis.

il chercherait à naturaliser dans son pays ces procédés de prompt et bonne justice.

« Eviter les lenteurs de la détention préventive, qui doit être non une peine mais une simple mesure de sûreté, c'est enlever à l'œuvre de la justice toute apparence d'arbitraire, c'est résoudre, ou plutôt supprimer cette grande question morale de la réparation due aux prévenus acquittés. »

SOUSCRIPTION

OUVERTE

CHEZ M. J. MIRÈS.

L'emprunt ottoman que j'avais conclu en 1860 présentait un bénéfice de 92 millions de francs.

Le même emprunt, fait à Londres et souscrit par les capitalistes anglais, présente, comparativement aux conditions que j'avais obtenues, un bénéfice de 140 millions de francs.

Ces résultats, ces avantages qui paraissent démesurés, s'expliquent lorsque l'on considère qu'il suffit souvent d'un changement de 1 pour cent dans le taux de l'intérêt, pour constituer en capital un bénéfice de 20 pour cent, 2 pour cent d'amélioration dans le crédit, représentent en capital un bénéfice de 40 pour cent ; et cette proportion, appliquée à un capital de 200 ou 300 millions, élève le bénéfice à 80 et 120 millions de francs.

Or, de tels changements dans l'intérêt ou le crédit d'un Etat se produisent facilement soit au moyen d'un marché nouveau, d'une clientèle nouvelle ou plus étendue, soit par un exposé clair et précis de la situation réelle des Etats, exposé qui permet à l'esprit public d'en faire une meilleure et plus exacte appréciation.

On sait que par mes écrits comme par mes actes je me suis constamment attaché à vulgariser les questions de crédit, afin de détruire dans l'opinion cette illusion, que les hommes qui dominent en matière financière en savent plus que les autres, et prouver ainsi que chacun en y réfléchissant, peut se rendre compte de tous les faits qui se produisent dans l'ordre financier.

Les efforts que j'ai faits dans ce but depuis quatorze ans, en répandant les questions de crédit dans toutes les classes de la société, m'ont donné à cet égard une situation personnelle qui m'a permis d'exercer auprès des gouvernements une influence qui s'est remarquée, lorsque le royaume d'Espagne et l'empire de Turquie ont voulu régénérer leurs finances.

Mon concours, couronné de succès en Espagne en 1856, a inauguré l'ère de prospérité de ce fertile et beau pays.

Le même résultat aurait été obtenu en 1860 pour l'empire ottoman, sans les circonstances que tout le monde connaît.

Ces précédents me permettent de faire avec un Etat, une opération financière dont le résultat ne paraît pas devoir être inférieur à celui que j'étais sur le point d'obtenir en 1860 avec l'empire d'Orient.

Nous ne tardâmes pas à arriver à l'encoignure de la grande rue de Villerville.

Dans toute la montée il n'y avait encore de lumière qu'à une seule fenêtre, celle du rez-de-chaussée de la maisonnette à la mère François.

Il n'y avait la rien que de très-simple, et néanmoins je ne pus retenir un premier mouvement de surprise, car, revenant d'ordinaire beaucoup plus tard, tout se trouvait alors éteint chez ma voisine.

« C'est là !... murmura la Guillemaine en me poussant du coude.

« Oui, c'est-là, répétai-je de plus en plus songeur. Et sans trop savoir pourquoi, je m'arrêtai.

La Guillemaine, au contraire, pressa le pas, et, longeant la muraille, arriva promptement à la fenêtre éclairée.

Là, je la vis avancer la tête en silence, et plonger dans l'intérieur un œil indiscret.

Mais elle se redressa presque aussitôt, m'appela du geste.

« Ouons-le sans fausse honte, je ne me fis nullement prier pour accourir, et moi aussi j'usai de précaution pour mieux voir.

Seulement, comme la chose était nouvelle pour moi, j'eus peine à retenir un premier cri de surprise.

Quel singulier spectacle venait de frapper mon regard!

(La suite au prochain numéro.)

C'est pour la réalisation d'une opération du même genre, qui offre en même temps une sécurité absolue et de grands avantages, que j'ouvre une souscription.

Cette souscription est relative à un capital de 200 millions dont le premier versement est limité à 10 pour cent, soit 20 millions.

Le bénéfice de l'opération sera divisé en deux parties :

50 pour cent pour les souscripteurs ;
50 pour cent que je me réserve, et que je me propose de répartir aux actionnaires de la Caisse générale des chemins de fer, pour être ajoutés à la somme qui leur reviendra dans la liquidation.

Les conditions de cet emprunt d'Etat, seront réglées de telle façon qu'après la conclusion définitive de l'affaire, les paiements complémentaires seront échelonnés à raison de 5 pour cent par mois.

Quant au règlement du bénéfice, il aura lieu immédiatement, et avant aucun nouveau versement, au moyen de la combinaison suivante :

En admettant, par hypothèse, un bénéfice de 60 millions sur le capital effectif de 200 millions (1), les souscripteurs auront droit à la moitié, soit 30 millions.

Ces 30 millions leur seraient remis, selon les circonstances, soit en espèces à la suite de la négociation de l'emprunt, soit au moyen de titres libérés non-seulement du premier versement de 10 pour cent, mais encore du bénéfice effectif, bénéfice représenté par la différence entre le prix auquel l'emprunt sera fait et le prix auquel il sera émis ou négocié.

Ainsi, et comme démonstration, en calculant comme ci-dessus sur un bénéfice probable de 30 millions pour les souscripteurs, ce bénéfice étant attribué au premier versement effectif de 10 pour cent, ou 20 millions, les souscripteurs recevraient par exemple :

Pour un versement de Fr. 500
un bénéfice qui s'élèverait à 750

Soit ensemble, en espèces ou en titres libérés, une somme de Fr. 1,250

Pour un versement de Fr. 1,000
un bénéfice qui s'élèverait à 1,500

Soit ensemble, en espèces ou en titres libérés, une somme de Fr. 2,500

Pour un versement de Fr. 10,000
un bénéfice qui s'élèverait à 15,000

Soit ensemble, en espèces ou en titres libérés, une somme de Fr. 25,000

Pour un versement de Fr. 100,000
un bénéfice qui s'élèverait à 150,000

Soit ensemble, en espèces ou en titres libérés, une somme de Fr. 250,000

Ces chiffres, on le remarquera, sont indiqués seulement comme exemple ou démonstration, afin de bien faire comprendre la nature et le caractère de l'opération.

Il est bien entendu que si, dans le courant de l'année, l'affaire financière projetée n'était pas définitivement réalisée, les souscripteurs seraient remboursés avec un intérêt égal à celui payé par le trésor public.

Les souscriptions doivent être faites par sommes rondes de 100 fr., sans fractions.

Le premier versement est fixé à 10 pour cent, soit cent francs par souscription de mille francs.

200 fr. par souscription de Fr.	2,000
300 — de	3,000
400 — de	4,000
500 — de	5,000
600 — de	6,000
700 — de	7,000
800 — de	8,000
900 — de	9,000
1,000 — de	10,000
1,500 — de	15,000
2,000 — de	20,000
5,000 — de	50,000
10,000 — de	100,000
50,000 — de	500,000
100,000 — de	1,000,000

(1) Le capital effectif de l'emprunt ottoman, en 1860, était de 245 millions.

Ce tableau permettra aux souscripteurs de la province et de l'étranger de calculer avec précision le montant de leurs souscriptions et de leur premier versement.

On souscrit à Paris,

Chez M. J. MIRÈS, rue Richelieu, n° 99.

Pour l'étranger et la province, adresser le montant des souscriptions en remises sur Paris ou en billets de banque par lettres chargées.

Dans les villes où la Banque de France a des succursales, on peut verser au crédit de M. J. MIRÈS, et, dans ce cas, joindre à la souscription le récépissé de la Banque de France.

Pour égaliser autant que possible la situation des souscripteurs de Paris, de la province et de l'étranger, la souscription ne sera ouverte à Paris que samedi prochain 17 mai.

J. MIRÈS.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

A l'occasion de l'article intitulé « DU MONOPOLE ET DE LA LIBERTÉ », publié dans notre numéro de samedi, M. Ch. Delaunay nous a envoyé une assez longue épître qu'il adresse à l'auteur, M. E. De Fos. Nous ne croyons pas cette fois devoir refuser l'hospitalité de nos colonnes à M. Delaunay, et si l'année dernière nous n'avons pas accepté les réflexions qu'il voulait nous faire insérer, nous avons plus d'un motif pour agir ainsi. Aujourd'hui encore deux suppressions nous ont paru nécessaires dans la lettre qu'on va lire.

» A Monsieur E. De Fos.

» Monsieur,

» Le 5 juin 1861, nous lisons dans l'Écho Saumurois un article signé de vous et traitant de la question du commerce libre des grains. Je vous avais adressé par l'intermédiaire de ce journal deux mots de réponse (non sur la matière, j'avoue mon ignorance sur ce point), mais seulement sur la conclusion de votre article, conclusion que je cite textuellement.

» Le commerce et le travail, disiez-vous, rendent l'homme fier et indépendant, c'est vrai, mais l'homme qui devient indépendant n'espère rien des révolutions.

» M. le rédacteur me refusa à cette époque l'hospitalité de son journal.

» Comme vous donnez aujourd'hui, dans l'article que vous intitulez : « Du monopole et de la liberté », une entière approbation à la réponse que je vous adressais il y a un an, je compte cette fois, sur le bienveillance de M. le rédacteur.

» Vous nous disiez donc l'année dernière que l'homme qui devient indépendant par son travail n'espère rien des révolutions, et aujourd'hui vous venez vous-même vous appuyer et demander à la révolution de 89 la liberté du commerce qu'elle avait décrétée, liberté hors de laquelle, selon vous, il n'y a pas de salut.

» Vous n'espérez rien de la révolution au mois de juin 1861; le mois de mai 1862 vous a fait changer d'avis; nous n'avons nullement le droit de nous en plaindre. En effet, si nos pères, dont vous invoquez à juste titre l'opinion, n'avaient rien demandé à la révolution, combien parmi nous qui ne sauraient pas lire, moi le premier, assurément, car avant cette révolution de 89 il y avait en France ce que l'on appelait le menu peuple, et vous connaissez trop bien votre histoire, Monsieur, pour avoir oublié que si nos pères et grands-pères n'avaient rien demandé au mouvement de 89, il y aurait encore bien des gens en France qui ne sauraient même pas signer leur nom, Votre opinion de cette année est elle préférable à celle de l'année dernière; that is the question.

» Le commerce libre de la boulangerie et de la boucherie n'est point une question nouvelle, et ceci ne diminue en rien la valeur des sentiments généreux qui ont dicté votre lettre.

» La discussion, bonne souvent, ne triomphe cependant pas toujours des vieux préjugés, et il y a lieu de croire que la taxe municipale prévaut encore longtemps.

» Vous désirez ardemment le pain à bon marché pour la classe ouvrière, c'est une idée philanthropique qui vous fait le plus grand honneur;

mais il ne faut pas s'arrêter à la théorie: vous mieux que personne êtes à même d'arriver à la pratique.

» Vous avez étudié la question d'une manière consciencieuse, vous pouvez vous affranchir de toute entrave: achetez une boulangerie, montez-la sur une assez vaste échelle, faites-vous producteur du blé, puis meunier et boulanger, fabriquez du pain avec tous les moyens possibles d'économie et livrez-le à la consommation du plus grand nombre avec le bénéfice le plus justement limité, vous aurez donné un bon exemple et vous aurez, soyez-en certain, des imitateurs nombreux.

» En terminant, je me permettrai une petite observation sur les capacités qui seraient nécessaires, selon vous, à un maire pour établir des taxes exactes.

» Il faudrait, dites-vous, qu'un maire fût blattier, meunier, boulanger, boucher, etc., etc., etc., l'idée me semble juste, et si nous n'obtenons pas l'abolition de la taxe municipale, nous pourrions toujours demander à ce que les maires fissent un apprentissage de meunier, boulanger et boucher, Votre idée est assez originale, elle fera son chemin.

» Je suis votre très-humble serviteur,

» CHARLES DELAUNAY.

» Saumur, le 13 mai 1862.

Maintenant que nos correspondants ont tour à tour développé leur pensée, nous nous demandons si le lecteur est plus éclairé sur la question de la liberté de commerce. L'un a abordé cette question, et l'autre, à cette occasion, écrit pour traiter un autre sujet.

On lit dans le Phare de la Loire, publié à Nantes :

Un incendie dont les conséquences pouvaient être désastreuses s'est manifesté hier, vers six heures et demie du soir, dans un bâtiment dépendant de la raffinerie de M. Nicolas Cézard, rue Brasserie. Ce bâtiment, situé entre deux chaufferies de l'usine, contenait dix milles paillons vides de sucre. Il est probable que le feu a dû être communiqué aux paillons par une fissure de la grande cheminée et qu'il couvait depuis longtemps. En tous cas il se déclarait avec une grande intensité, quand un chauffeur a donné l'éveil.

Le ouvrier de la raffinerie qui travaillait en ce moment sont aussitôt accourus. La pompe de l'établissement a été installée en grande hâte; puis sont arrivés successivement les ouvriers et la pompe de MM. Cossé et Duval, la pompe de la chambre de commerce, avec les hommes placés sous les ordres de M. Croix, garde-magasin.

Le foyer de l'incendie s'est trouvé concentré dans le bâtiment où étaient déposés les paillons, et une heure après tout danger avait disparu. A huit heures le toit s'effondrait sans qu'il en résultât rien de fâcheux, mais à trois heures du matin quelques paillons brûlaient encore.

CHOUZÉ-SUR-LOIRE (INDRE-ET-LOIRE).

FOIRE AUX BESTIAUX

Fixée au 3^e mercredi de mai.

Cette foire, autorisée par M. le Préfet, se tiendra au bourg de Chouzé-sur-Loire, sur la place de l'Eglise et autres lieux adjacents.

Il ne sera perçu aucun droit de place.
A 11 heures, sur le Champ-de-Foire, et en présence des Maire et Conseillers municipaux, il sera procédé à la distribution de diverses primes, notamment : par chaque mouton vendu ... 4 fr.
chaque vache vendue ... 6
chaque bœuf vendu ... 10
chaque cheval vendu ... 15

Ces primes appartiendront pour moitié au vendeur et moitié à l'acheteur et seront accordées seulement pour les premiers marchés conclus jusqu'à 11 heures 1/2.

Il y aura en outre danses publiques, joutes sur l'eau et mât de cocagne avec prix et autres amusements pour la jeunesse.

Pour chronique locale et faits divers: P. GOSSET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 14 mai. — MM. Johnston, attaché à la légation britannique au Mexique, et de Varenne, aide-de-camp de l'amiral Jurien de la Gravière, sont arrivés à Southampton, porteurs de dépêches importantes de la Vera-Cruz, en date du 15 avril. Les Anglais et les Espagnols, considérant la résolution des Français de marcher sur

Mexico comme une violation du traité, ont entièrement retiré leurs forces, et laissé les Français poursuivre seuls l'expédition. — Les vaisseaux anglais doivent partir immédiatement, sir Charles Wilke, ministre anglais avait résolu de quitter le Mexique le 21. Les Français devaient commencer leur marche sur Mexico le 21.

Athènes, 9 mai. — Le ministère a offert sa démission. Le roi ne l'a pas acceptée, mais le ministère persistant, le roi a alors appelé M. Tricoupsis, ministre de Grèce à Londres, en ce moment en congé à Athènes, pour le charger de la formation d'un cabinet; mais, M. Tricoupsis a décliné cet honneur pour cause de santé. Par suite de ces faits, la session des Chambres a été ajournée au 17 mai. Dans cet intervalle, le roi aura le temps d'aviser.

Naples, 13 mai. — A 6 heures, les salves d'artillerie de la forteresse et des escadres ont annoncé l'entrée dans le port du yacht qui portait le prince Napoléon. — Havas.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 10 mai.

Revue politique de la semaine — Ouverture de l'exposition internationale de Londres. — Courrier de Paris. — Causerie dramatique. — Aventurés d'un journaliste aux Etats de Sud (suite). — La clef des champs. — Gazette du palais. — Les industries du bassin de la Loire (suite). — La Pointe-à-Pitre et son port (île de la Guadeloupe). — M. Jules Beer, compositeur. — Epée offerte au brigadier général D. Bartolome Mitre.

Gravures : Voyage du roi d'Italie : Réception de S. M. par la municipalité de Naples. — Ouverture de l'Exposition internationale de Londres. — Le printemps. — Voyage du roi d'Italie : Arrivée de l'escadre de S. M. dans la baie de Naples. — Usines de MM. Pétin et Gaudet : Fabrication des plaques de blindage pour la marine, à Saint-Chamond; — forge des grandes pièces pour la marine, à Rive-de-Gier. — M. Jules Beer. — Vue de la rade de la Pointe-à-Pitre. — Epée offerte au général D. B. Mitre. — Rébus.

M GASNIER,

LOUEUR DE CHEVAUX ET VOITURES,

A l'honneur d'informer le public qu'il se rend chaque jour à la gare du chemin de fer à tous les trains pour y conduire les voyageurs et les ramener en ville.

Les demandes pour ce service peuvent être adressées au siège de son établissement rue d'Orléans 81, ou chez M. Mignan, marchand de faïence, même rue, 44, près la rue Beaurepaire.

BOURSE DU 13 MAI.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 70 70
4 1/2 p. 0/0 hausse 35 cent. — Ferme à 97 75
BOURSE DU 14 MAI
5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 70 30.
4 1/2 p. 0/0 hausse 35 cent. — Ferme à 98 10.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1863.

MAISON ET JARDIN,

Rue de l'Hôtel-Dieu n° 19.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU. (249)

Etude de M^e E. LEROUX, notaire.

A VENDRE

A LOUER OU A ARRENTER

UNE MAISON, avec cour et terrasses, située rue Haute-Saint-Pierre, n° 5.

S'adresser à M. ABELLARD, avocat, Levée-d'Enceinte, ou à M^e LEROUX, notaire. (173)

JARDIN ET PAVILLON,

Situés au Champ-de-Foire.

A VENDRE

S'adresser à M. LEGUEN, place de l'Arche-Dorée. (128)

A VENDRE

D'OCCASION

UN MATÉRIEL DE RELIEUR.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour le 16 septembre 1862

UNE MAISON avec remise, écurie, cour et grand jardin, située rue Bodin.

Appartenant à M^{me} Champet. S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A LOUER

VASTE TERRAIN de 1,400 mètres carrés, sur lequel on peut établir une auberge ou une maison de commerce. Le propriétaire construira, si on le désire.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, ou à M. DE LA SELLE, à la Chesnaye près Vihiers. (182)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Rue de la Comédie.

S'adresser à M^{me} ROTTIER. (141)

A LOUER

Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE de trente à quarante ans, fille ou femme veuve.

S'adresser à M^{me} MORIN, rue Beaurepaire. (176)

à louer

PORTION DE MAISON

Avec Jardin

Grande route du Pont-Fouchard.

S'adresser à M. GODFROY, imprimeur à Saumur, Grand-rue, 4.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

approuvés par l'Académie impériale de Médecine

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS IL FAUT S'ASSURER QUE LES ÉTIQUETTES PORTENT LA SIGNATURE DE L'INVENTEUR.

POUDRE SULFUREUSE DE MIN. POUCHET

Pour préparer soi-même, instantanément et avec la plus grande économie, une eau sulfureuse pour boisson, dont les propriétés médicinales sont les mêmes que celles des eaux sulfureuses naturelles les plus renommées.

PERLES D'ETHER DU D^r CLERTAN

Seul moyen d'administrer à doses fixes l'Ether, dont l'usage est si efficace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

POUDRE DE ROGÉ

Purgatif aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PASTILLES ET POUDRE DU D^r BELLOC

Par l'emploi de ce charbon tout spécial, l'appétit revient et la constipation disparaît chez les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et chez celles dont la digestion ne s'opère qu'avec difficulté.

PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et dans tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPÔTITAIRES

Angers, Menière; — Baugé, Flaire; — Beaufort, Monssu; — Châlons-sur-Loire, Martinet; — Châteauneuf-sur-Sarthe, Hossard; — Cholet, A-Bontemps; — Doué-la-Fontaine, Maillet; — Saumur, Damicourt. (24)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON, actuellement occupée par M. Boucher (hôtel des Messageries), rue d'Orléans, 46.

S'adresser à M^{me} DUCHAMP ou à M. BOUCHER. (246)

ON DEMANDE A EMPRUNTER sur billets, d'une ou de plusieurs personnes, une somme de 50.000 fr.

S'adresser à M^e DURAND, notaire à Bourgueil. (244)

M. GARREAU-MURAY,

Épicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebuen frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o saveur et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens faciles de la publicité; une seule ambition nous guide: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais taïocains ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est reformé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

FABRIQUE A ROUEN Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45 PARACHUTE DES CHEVEUX MAISON A PARIS Rue de la Croix, rue d'Angbion, 24

EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur parfumeur. (42)

MANUEL DES FAMILLES ET DES MÉNAGES

Recueil complet de Recettes, Secrets et Formules, RELATIFS

A l'industrie, l'agriculture, le jardinage, l'hygiène pratique, la médecine usuelle, la médecine vétérinaire, la pharmacie, l'économie domestique, la cuisine, la tenue des livres, la toilette, etc.

Ce livre contient aussi la préparation de toutes espèces de boissons économiques, sirops, vins, liqueurs et différentes recettes pour toutes les maladies des vins.

Pour recevoir l'ouvrage franco, il suffit d'envoyer 2 fr. 25 c. en timbres-poste, à M. CLÉMENT, éditeur, à Sens (Yonne).

Saumur, P. GODET, imprimeur.